

Exemples de remboursements

CONSULTATION : MÉDECIN SPÉCIALISTE (signataire OPTAM-OPTAMCO*)		
Tarif Convention (TC)		25 €
Remboursement Sécurité Sociale	70% du TC	17,50 €
Remboursement Agents Territoriaux 4000	80% du TC	20 €
TOTAL MAXIMUM REMBOURSÉ	150%	37,50 €

ACTES EN MILIEU HOSPITALIER (pour les praticiens signataires OPTAM-OPTAMCO*)		
Tarif Convention (TC) d'un acte chirurgicale		209,00 €
Remboursement Sécurité Sociale	100% du TC	209,00 €
Remboursement Agents Territoriaux 4000	150% du TC	313,50 €
TOTAL MAXIMUM REMBOURSÉ	250%	522,50 €

PROTHESES DENTAIRES UNE COURONNE ACCEPTÉE PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE		
Tarif Convention (TC)		107,50 €
Remboursement Sécurité Sociale	70% du TC	75,25 €
Remboursement Agents Territoriaux 4000	230% du TC	247,25 €
TOTAL MAXIMUM REMBOURSÉ	300%	322,50 €

ORTHODONTIE ACCEPTÉE : EXEMPLE TO90/SEMESTRE		
Tarif Convention (TC)		193,50 €
Remboursement Sécurité Sociale	100% du TC	193,50 €
Remboursement Agents Territoriaux 4000	200% du TC	387,00 €
TOTAL MAXIMUM REMBOURSÉ	300%	580,50 €

OPTIQUE : VERRES + MONTURE			
Catégories de verres	Verres	Monture	Équipement (verres + monture)
Monture + verres simples Deux verres simple foyer dont la sphère est comprise entre - 6.00 et + 6.00 dioptries et dont le cylindre est < ou = à + 4.00 dioptries.	180 €	120 €	300 €
Monture + verres très complexes Deux verres très complexes multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est hors zone de - 8.00 à + 8.00 dioptries ou verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est hors zone de -4.00 à + 4.00 dioptries.	400 €	120 €	520 €

OSTEOPATHIE : EXEMPLE D'UNE SÉANCE À 50 EUROS		
Tarif Convention (TC)		0 €
Remboursement Sécurité Sociale		
FORFAIT Agents Territoriaux 4000 1% PMSS* (4 fois par an par personne)		33.11 €
TOTAL MAXIMUM REMBOURSÉ		33.11 €

OPTAM : Option Pratique Tarifée Maîtrisée - OPTAMCO : Option Pratique Tarifée Maîtrisée Chirurgie et Obstétrique. Depuis le 01/01/2017, le CAS (Contrat d'accès aux soins) est remplacé par OPTAM et OPTAMCO.

**Les forfaits exprimés en euros sont indexés sur le Plafond mensuel de la Sécurité sociale (PMSS), et évoluent donc chaque année selon le coût de la vie. PMSS 2018 = 3 311 euros. Hors déduction franchise 1€ - Dans le respect du parcours de soins.